

État des lieux du territoire et
stratégie de développement durable

genda 21

PORT- VENDRES

EDITO



Jean-Pierre ROMERO,
Maire de Port-Vendres, Sénateur suppléant

*Chers administrés, je souhaite vivement que les principes du développement durable prennent corps au sein de notre Commune. Je suis en effet convaincu que notre projet collectif de développement durable, l'**Agenda 21**, permettra à terme de mettre en place des actions concrètes en faveur de la dynamisation de la Ville. Ce projet qui vous associe pleinement, vise également à davantage de cohérence dans l'action publique. Aussi, la Municipalité souhaite être plus efficace pour vous et notre Ville.*

Je tiens particulièrement à vous remercier pour votre participation en ayant répondu aux questionnaires de 2008 et de 2012. Merci également d'avoir participé aux ateliers citoyens de 2011. À votre écoute, nous avons intégré vos remarques qui ont contribué à l'élaboration du diagnostic de la Ville.

L'Agenda 21 doit continuer. Aussi, la Municipalité sera ravie de vous convier aux prochains rendez-vous du développement durable. Je suis en effet persuadé que le succès de ce projet passe prioritairement par votre participation. »



Éliane VIDAL
Adjointe au Maire, Déléguée à l'Environnement et au Développement Durable

*« Depuis 2008, l'**Agenda 21** constitue le fil conducteur du développement durable à Port-Vendres. Il implique la participation de tous : Port-Vendraises et Port-Vendrais, associations. La place des Port-Vendrais est centrale dans cette démarche. En oeuvrant collectivement avec l'ensemble des acteurs locaux et la population, la Municipalité souhaite que Port-Vendres devienne une Ville exemplaire dans son engagement environnemental. Avec pragmatisme, la Commune vise à optimiser le développement de ses potentiels. Engager les Port-Vendrais dans la logique de développement durable, c'est avant tout leur donner l'opportunité de se ré-appropriier le territoire et de les faire participer au développement de leur Commune. Le 21^{ème} siècle s'accompagne d'une action publique renouvelée où « **Penser global, agir local** » prend toute sa signification. »*

Ce livret présente une synthèse du diagnostic territorial réalisé collectivement et finalisé en 2013. Les Port-Vendrais ont contribué à son élaboration. Merci à eux d'avoir répondu aux questionnaires de 2008 et 2012 et d'avoir participé aux ateliers citoyens en 2011 ! Cela a permis de dégager les atouts et faiblesses de la Commune.

Ce livret présente également la stratégie municipale de développement durable. Elle tend à répondre aux enjeux locaux et s'articule avec les 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique.
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
- Épanouissement de tous les êtres vivants.
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le projet municipal de développement durable : l'**Agenda 21**, est ouvert à toutes et à tous ! N'hésitez pas à partager vos initiatives durables et interrogations avec :

Claire LEBLANC, Référente Agenda 21
agenda21@port-vendres.com
04 68 82 60 94

Vous pouvez librement consulter l'intégralité du diagnostic et de la stratégie municipale de développement durable à l'Hôtel de Ville. Prochainement, ces documents seront téléchargeables sur le site internet de la Ville : www.port-vendres.com

SOMMAIRE

Introduction au développement durable	04
Le développement durable, qu'est-ce que c'est ?.....	04
Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?.....	04
Quelles sont les principales étapes de l'Agenda 21 ?.....	05
Comment s'organise l'Agenda 21 de Port-Vendres ?.....	06
État des lieux du territoire	07
Démographie, logement et planification territoriale.....	07
Activités économiques et emplois.....	08
Déplacements, équipements et services.....	09
Biodiversité, paysages et risques.....	10
Milieu associatif et loisirs.....	11
Patrimoine et qualité urbaine.....	12
Ressources énergétiques et habitat.....	13
Santé, solidarité et prévention des incivilités.....	13
Développement touristique.....	14
La stratégie de développement durable	15
En conclusion	17
La Ville face à ses enjeux	18



Rédaction : Claire LEBLANC, Référente Agenda 21

Réalisation : Studio graphique Marcel Pixel 

Photographies : Barbara DELACRE, Bernard FIGUERAS, Office de Tourisme, Manuel JIMENEZ

Livret imprimé sur papier recyclé en 3400 exemplaires.



INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le développement durable vise le maintien de l'équilibre entre les êtres humains et leur environnement. Il implique le changement de comportement de chacun, afin de satisfaire les besoins de développement des générations actuelles et futures.

2/ QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?

L'**Agenda 21** signifie «programme d'actions pour le 21^{ème} siècle». Adopté en 1992 au **sommet de la Terre de Rio de Janeiro**, il décrit concrètement les principes, les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser un programme de développement durable.

Un **Agenda 21 local** est un projet de développement durable regroupant les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Il vise à faire participer l'ensemble des acteurs à la définition du territoire de demain et à mettre en place des actions concrètes en faveur de la préservation des ressources naturelles, du renforcement de l'attractivité du territoire et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

> Obélisque, premier monument érigé en France à la gloire de Louis XVI de son vivant

3/ QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'AGENDA 21 ?

MOBILISATION DES ACTEURS

▶ *À suivre régulièrement.*

ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC

▶ Acquérir une connaissance globale du territoire regroupant les plans économiques, sociaux, environnementaux et organisationnels.
À suivre tous les 5 à 7 ans.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE

▶ Définir les axes de l'action publique. Leurs objectifs répondent aux enjeux locaux identifiés dans le diagnostic et aux finalités du développement durable.
À suivre tous les 5 à 7 ans.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS TRANSVERSALES, CONCRÈTES ET DÉMONSTRATIVES

▶ Décrire les moyens d'actions proposés à court, moyen et long terme, les partenaires impliqués, les critères d'évaluation.
À suivre chaque année.

MISE EN PLACE D'UNE ÉVALUATION CONTINUE DES POLITIQUES MENÉES ET DES ACTIONS ENGAGÉES, DANS UNE LOGIQUE D'AMÉLIORATION

Prochaines étapes à Port-Vendres : élaborer le plan d'actions et présenter le projet à la reconnaissance nationale !



4/ COMMENT S'ORGANISE L'AGENDA 21 DE PORT- VENDRES ?

→ 5 GROUPES PARTICIPENT À LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 :

- **Les acteurs locaux, citoyens, agents de la collectivité** participent à l'élaboration du projet et à son évaluation, émettent des avis et des initiatives.

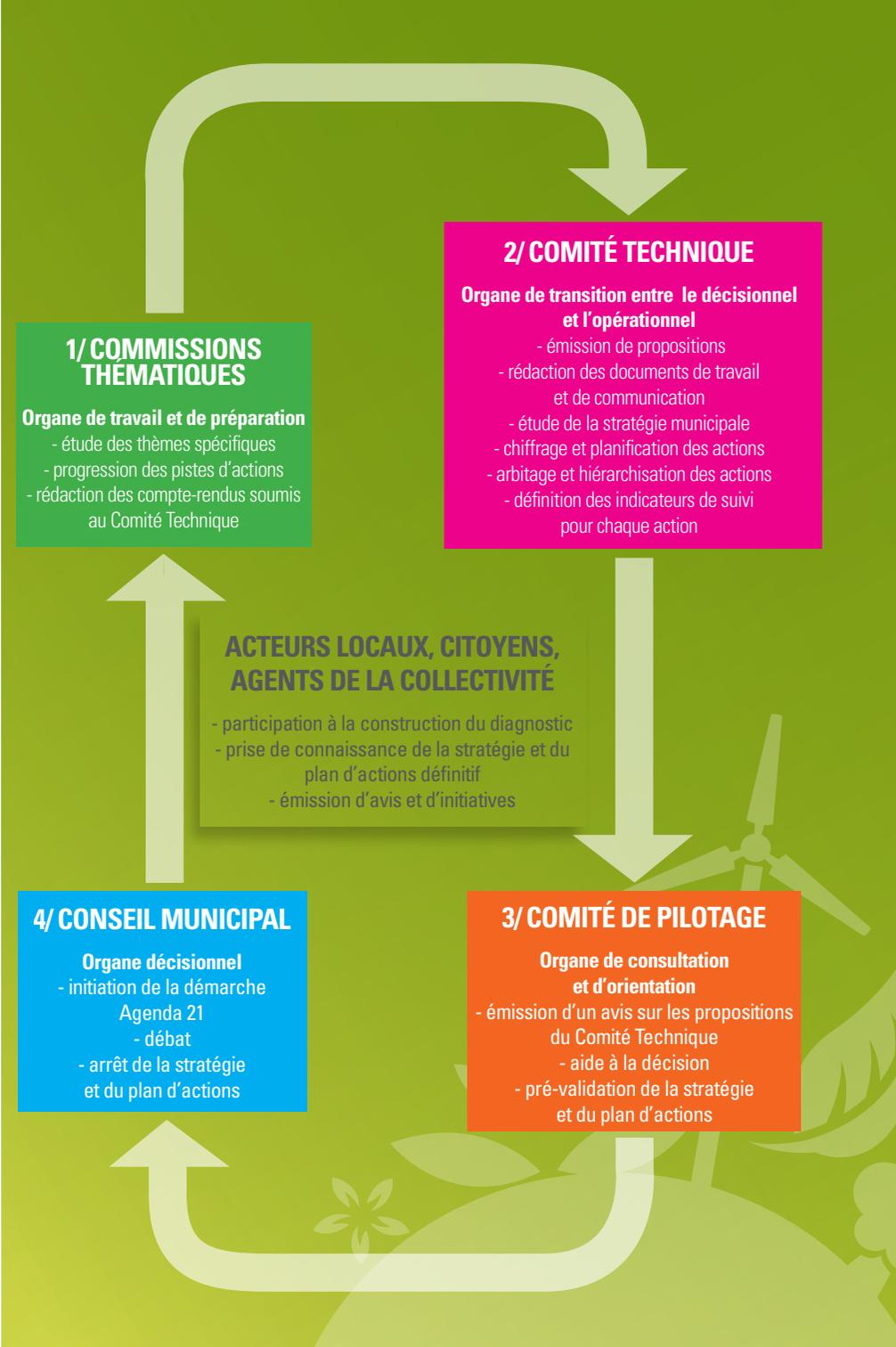
- **Les Commissions Thématiques** composées d'administratifs, d'élus et de partenaires, préparent les dossiers et assurent un travail continu.

- **Le Comité Technique** composé d'administratifs, de partenaires qualifiés, d'associations, d'acteurs socio-économiques et d'élus, réalise une analyse technico-financière des projets.

- **Le Comité de Pilotage** composé d'administratifs, de partenaires qualifiés, d'acteurs socio-économiques, d'élus, d'associations et d'habitants, oriente les projets et aide à la décision.

- **Le Conseil Municipal** arrête définitivement la stratégie et le plan d'actions de la Ville.

Cette organisation définit un système de gouvernance partagée où chaque organe est interdépendant. Ce système met en relation les différents acteurs de la vie locale et tend vers plus de transparence en ouvrant le dialogue aux experts, décloisonnant ainsi les savoirs et pratiques. Cela aboutit à une meilleure appropriation des projets envisagés. La gouvernance partagée vise à impulser de nouveaux partenariats et apporter des changements organisationnels de manière à engager de nouvelles réflexions et prendre des décisions ensemble.



ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

1/ DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET PLANIFICATION TERRITORIALE



• *Une Ville attractive*



• *Une situation de pénurie dans l'offre foncière*
• *Une démographie en baisse*

→ **ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS :**

- ▶ Réduire les inégalités territoriales dans le respect de la diversité.
- ▶ Anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité intergénérationnelle.
- ▶ D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie.

→ **OBJECTIF DE LA MUNICIPALITÉ :**

- ▶ **Mettre en place un aménagement urbain respectueux de la logique du développement durable et adapté aux besoins actuels et futurs de la Ville.**

2/ ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOIS



• *Regroupant 1500 emplois, Port-Vendres est un des pôles d'emplois du Canton et de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille (respectivement 30 % et 13 % du total des emplois)*



• *Des ménages modestes*
• *Une rentabilité économique difficile pour la viticulture et la pêche*

→ ORIENTATIONS NATIONALES :

- ▶ Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable.
- ▶ Soutenir l'économie verte et l'innovation des entreprises.
- ▶ Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie et faciliter son accès.
- ▶ Favoriser l'insertion sociale et l'emploi par l'éducation et la formation.

→ OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :

- ▶ **Contribuer à consolider et diversifier le développement économique.**



3/ DÉPLACEMENTS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES



- Une bonne accessibilité routière
- Concentration de la plupart des services et équipements



- Un stationnement problématique dans le centre-ville
- Des espaces publics à améliorer

→ ORIENTATIONS NATIONALES :

- ▶ Promouvoir des pratiques de mobilité plus durable pour les personnes et les biens en favorisant la proximité.
- ▶ Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien.
- ▶ Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, réduire leurs émissions et promouvoir les énergies alternatives.
- ▶ Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Garantir l'accessibilité des transports et des établissements recevant du public à l'horizon 2015.
- ▶ D'ici 2020 : utiliser 10 % de biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole ; ramener à 95 g de CO₂/km les émissions moyennes des véhicules neufs ; atteindre 10 % d'énergie renouvelable dans les transports.

→ OBJECTIF DE LA MUNICIPALITÉ :

- ▶ **Améliorer le cadre de vie et consolider l'existant.**





4/ BIODIVERSITÉ, PAYSAGES ET RISQUES



- *Des espaces naturels protégés remarquables*
- *Un vignoble emblématique*



- *Absence de valorisation des paysages et de la biodiversité*
- *Risques d'inondation et d'incendie*

→ **ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS :**

- ▶ Mieux connaître et comprendre la biodiversité.
- ▶ Évaluer les bénéfices et les coûts de préservation des services rendus par la nature.
- ▶ Réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles.
- ▶ Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages.
- ▶ Réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques.
- ▶ Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique.
- ▶ D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux.
- ▶ Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides.
- ▶ Dès 2010, viser 15 µg/m³ de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015.



Balade équestre au phare Bear, classé monument historique >

→ OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :

- ▶ **Préserver et valoriser les milieux naturels, les paysages et la biodiversité du territoire.**
- ▶ **Gérer de manière exemplaire nos ressources et déchets : une réponse aux impacts attendus du changement climatique.**
- ▶ **Mettre en place une stratégie d'information, de communication et de formation axée sur la logique du développement durable.**
- ▶ **Mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation aux questions du développement durable auprès des citoyens, élèves et acteurs du territoire.**

5/ MILIEU ASSOCIATIF ET LOISIRS



- Fort dynamisme associatif
- Nombreux équipements sportifs
- Loisirs divers



- Un milieu associatif à fédérer

→ ORIENTATIONS NATIONALES :

- ▶ Soutenir la création de liens sociaux, d'échanges et de solidarité interculturels entre générations et territoires.
- ▶ Faire du sport un facteur social d'intégration et renforcer sa dimension éducative.
- ▶ Faire du sport et des loisirs un facteur de vitalité et d'attractivité des territoires.
- ▶ Valoriser, par la pratique du sport et des loisirs, les espaces naturels et ruraux.

- ▶ Recourir à des modes de consommation durables dans le sport et les loisirs.

→ **OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :**

- ▶ **Renforcer la cohésion sociale.**
- ▶ **Mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation aux questions du développement durable auprès des citoyens, élèves et acteurs du territoire.**

6/ **PATRIMOINE ET QUALITÉ URBAINE**



- Site de Paulilles
- Un port naturel en eau profonde
 - Un centre-ville vivant
- De nombreux vestiges archéologiques
 - Un riche patrimoine historique



- Un patrimoine bâti peu accessible et à réhabiliter
- Manque de propreté de la Ville
- Limitation des vitesses non respectée
 - Nuisances sonores

→ **ORIENTATIONS NATIONALES :**

- ▶ Permettre à tous d'accéder à la connaissance et à une information diversifiée.
- ▶ Soutenir et valoriser des cultures et savoirs locaux traditionnels.

→ **OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :**

- ▶ **Améliorer le cadre de vie et consolider l'existant.**
- ▶ **Valoriser les caractères identitaires de Port-Vendres.**



7/ RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET HABITAT



- Maîtrise de la consommation d'énergie par habitant
- La part d'énergie dans le budget de fonctionnement de la Commune est limitée



- Les émissions communales de CO2 sont au dessus de la moyenne territoriale.
- La consommation d'éclairage public/habitant est importante
- L'eau représente ¼ des dépenses d'énergie

→ ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS :

- ▶ Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres.
- ▶ Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- ▶ Adapter les activités et les territoires au changement climatique.
- ▶ Prendre en compte les conséquences sociales de nos politiques énergétiques, afin de ne pas accroître les inégalités.
- ▶ Objectif européen de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990.
- ▶ Porter à 23 % en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.
- ▶ Dans les départements d'outre-mer, atteindre en 2020 50 % d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.

→ OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :

- ▶ Mettre en place un aménagement urbain respectueux de la logique du développement durable et adapté aux besoins actuels et futurs de la Ville.
- ▶ Gérer de manière exemplaire nos ressources et déchets : une réponse aux impacts attendus du changement climatique.

8/ SANTÉ, SOLIDARITÉ ET PRÉVENTION DES INCIVILITÉS



- De nombreux partenaires sociaux
- Des délégués de quartier dynamiques
- Un personnel médical diversifié



- Un remplacement de médecins difficile
- Accès aux services publics pour les personnes à mobilité réduite
- Une partie importante de la population en situation précaire

→ ENJEUX NATIONAUX ET OBJECTIFS :

- ▶ Maintenir par la prévention le bon état de santé de la population.
- ▶ Préserver l'accès aux soins de qualité pour tous.
- ▶ Accroître la capacité d'anticipation et de veille des risques sanitaires.
- ▶ Renforcer l'effort de solidarité dans une logique de développement durable.
- ▶ Promouvoir le respect des droits de l'homme.
- ▶ Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés.
- ▶ Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015 contre 0,39 % en 2008.



→ **OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :**

- ▶ **Renforcer la cohésion sociale**
- ▶ **Mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation aux questions du développement durable auprès des citoyens, élèves et acteurs du territoire**

9/ **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**



- *Situation transfrontalière*
- *Vrai port de pêche, de croisière, de plaisance et fruitier (tourisme industriel)*
- *Diversité et qualité de l'offre en matière de restauration*
 - *Nombreuses animations*
 - *Site de Paulilles*



- *Une offre touristique à améliorer*
- *Faible communication*
- *Absence de valorisation du patrimoine naturel et viticole*
 - *Signalétique peu visible*
- *Faible capacité d'hébergements touristiques*

→ **ORIENTATIONS NATIONALES ET OBJECTIFS :**

- ▶ Protéger la qualité patrimoniale des sites et la qualité de vie des populations locales en adaptant le développement touristique aux capacités et spécificités du territoire.
- ▶ Développer une politique d'emploi, de formation et de qualification au bénéfice des employés saisonniers et des populations locales.
- ▶ Répondre aux besoins des touristes par des équipements et des services respectueux de l'environnement et des cultures locales.

→ **OBJECTIFS DE LA MUNICIPALITÉ :**

- ▶ **Développer et améliorer l'offre touristique.**
- ▶ **Contribuer à consolider et diversifier le développement économique.**

> *Parcours découverte Charles Rennie Mackintosh*



LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elle s'articule autour de 4 axes se déclinant en 11 objectifs opérationnels :

→ AXE 1 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO-PRAGMATIQUE

- ▶ **Objectif 1-1** : améliorer le cadre de vie et consolider l'existant.
- ▶ **Objectif 1-2** : valoriser les caractères identitaires de Port-Vendres.
- ▶ **Objectif 1-3** : mettre en place un aménagement urbain respectueux de la logique du Développement Durable et adapté aux besoins actuels et futurs de la Ville.



Exemples d'actions concrètes déjà engagées par la Municipalité :

- L'opération « **Port-Vendres, Ville propre** » vise à améliorer la propreté de la Ville.
- Le **Conseil Municipal d'Enfants** a élaboré un clip de sensibilisation aux déjections canines (www.port-vendres.com/viemunicipale/conseil_municipal_des_enfants).
- Les containers enterrés permettent le tri sélectif et améliorent la qualité de vie.
- La restauration du parvis du Dôme.
- Le PLU permet la construction de nouveaux logements et certains aménagements dans l'arrière pays.

→ AXE 2 : PORT- VENDRES, VILLE ÉCO-RESPONSABLE

- ▶ **Objectif 2-1** : préserver et valoriser les milieux naturels, les paysages et la biodiversité du territoire.
- ▶ **Objectif 2-2** : gérer de manière exemplaire nos ressources et déchets : une réponse aux impacts attendus du changement climatique.
- ▶ **Objectif 2-3** : consolider et améliorer la gouvernance pour optimiser l'intégration de projets transversaux.
- ▶ **Objectif 2-4** : mettre en place une stratégie d'information, de communication et de formation axée sur la logique du Développement Durable.



Exemples d'actions concrètes déjà engagées par la Municipalité :

- Port-Vendres est la première Commune des P-O labellisée Collectivité éco-exemplaire par le **SYDETOM 66**.



- La Ville a bénéficié de subventions (Conseil Général, Agence de l'Eau) pour mettre en place des dispositifs hydroéconomiques au stade et au gymnase.

- Les plages de l'Usine et Bernadi sont labellisées **Pavillon Bleu 2013**.



- La Ville est récompensée par une fleur dans le cadre du concours national des « **Villes et Villages fleuris** ».



- Le site internet de la Ville possède un nouvel onglet « développement durable ».

- La Municipalité a engagé un partenariat avec le **Pays Pyrénées Méditerranée** afin de réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.

→ AXE 3 : PORT- VENDRES, VILLE SOLIDAIRE ET ÉCO-CITOYENNE

- ▶ **Objectif 3-1** : renforcer la cohésion sociale.
- ▶ **Objectif 3-2** : mener des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation aux questions du développement durable auprès des citoyens, élèves et acteurs du territoire.



Exemples d'actions concrètes déjà engagées par la Municipalité :

- La Commune a établi un partenariat avec « **EDF Bleu Ciel** » visant à sensibiliser les administrés aux éco-gestes et à les informer sur les aides financières dont ils peuvent bénéficier pour leur projet de rénovation.

- La Ville a initié un partenariat avec les élèves du collège de Port-Vendres : rédaction d'articles dans le bulletin municipal touchant les thèmes du développement durable.

- Avec le soutien logistique des services des espaces verts, les enfants du centre aéré de Port-Vendres se sont initiés au jardinage.

- Nettoyage des plages par les élèves du collège de la Côte Vermeille dans le cadre de l'opération « **Nettoyons la Nature** » des centres **E.LECLERC** et par l'**association Delphineaux**.

- L'office de tourisme est partenaire de l'opération « **Les enfants d'à bord** », programme d'animation pédagogique autour des savoir-faire des petits métiers de la pêche et des richesses du monde de la mer.

→ AXE 4 : PORT-VENDRES, VILLE ÉCO-DYNAMIQUE

- ▶ **Objectif 4-1** : développer et améliorer l'offre touristique
- ▶ **Objectif 4-2** : contribuer à consolider et diversifier le développement économique



Exemples d'actions concrètes déjà engagées par la Municipalité :

- Le PLU permet entre autres, la construction de nouveaux logements, la création de 2 hôtels, la réhabilitation des bâtiments militaires à vocation éco-touristique dans l'arrière pays et la création d'une aire naturelle de camping.

- La mise en place d'un nouvel itinéraire pédestre autour du port permet de découvrir l'histoire portuaire de la cité de Vénus.

EN CONCLUSION...

«L'Agenda 21 de Port-Vendres se construit progressivement. Vous pouvez consulter le diagnostic et la stratégie en Mairie, Service Environnement, 3e étage. Port-Vendraises et Port-Vendrais sont invités à participer à la **réunion publique Agenda 21** organisée le **vendredi 20 septembre à 18 heures 30 au Cinéma le Vauban**. Elle sera suivie des **ateliers citoyens. Ouverts à tous**, ils se dérouleront le **vendredi 27 septembre à 14 heures au Centre Culturel**, pour élaborer ensemble le plan d'actions. Le projet est une construction collective : n'hésitez pas à y participer !»

Inscrivez vous auprès de Claire LEBLANC au 04.68.82.60.94
Mail : agenda21@port-vendres.com

Jean-Pierre ROMERO, Maire de Port-Vendres, sénateur suppléant.



LA VILLE FACE À SES ENJEUX

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic partagé	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale etsolidarité entre lesterritoires et les générations	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
1-Amélioration de la qualité urbaine en rendant la Ville accueillante et propre					
2-Vers un renforcement de l'attractivité du territoire par la valorisation des caractères identitaires de Port-Vendres					
3-Diversification et amélioration de l'offre touristique dans une logique de développement durable					
4-Vers une fédération des acteurs du territoire articulée autour de projets collectifs transversaux favorisant la cohérence territoriale					
5-Vers une offre de logements et d'hébergements adaptée aux évolutions socio-économiques soucieuse des économies d'espace et d'énergie					
6-Maintien de l'identité portuaire de la Ville et dynamisation de l'économie					
7-Valorisation et préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du territoire					
8-Maintien de la solidarité au sein du territoire et du dynamisme du tissu associatif local					
9-Soutien d'une viticulture de qualité, respectueuse de l'environnement					

ARTICULATION DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE AVEC LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU REGARD DES ENJEUX DE LA VILLE :

Enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic partagé	Axe 1 : Port-Vendres, Ville éco-pragmatique	Axe 2 : Port-Vendres, Ville éco-responsable	Axe 3 : Port-Vendres, Ville solidaire et écocitoyenne	Axe 4 : Port-Vendres, Ville éco-dynamique
1-Amélioration de la qualité urbaine en rendant la Ville accueillante et propre				
2-Vers un renforcement de l'attractivité du territoire par la valorisation des caractères identitaires de Port-Vendres				
3-Diversification et amélioration de l'offre touristique dans une logique de développement durable				
4-Vers une fédération des acteurs du territoire articulée autour de projets collectifs transversaux favorisant la cohérence territoriale				
5-Vers une offre de logements et d'hébergements adaptée aux évolutions socio-économiques soucieuse des économies d'espace et d'énergie				
6-Maintien de l'identité portuaire de la Ville et dynamisation de l'économie				
7-Valorisation et préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du territoire				
8-Maintien de la solidarité au sein du territoire et du dynamisme du tissu associatif local				
9-Soutien d'une viticulture de qualité, respectueuse de l'environnement				



agenda **21** PORT-VENDRES

→ Les rendez-vous du **Développement Durable**

► **Réunion Publique Agenda 21**

20 septembre 2013 à 18h30

Cinéma le Vauban

► **Ateliers Citoyens**

27 septembre 2013 à 14h

Centre Culturel



agenda21@port-vendres.com

www.port-vendres.com onglet «Développement durable»